



**Syndicat Mixte du
Parc Routier de la Réunion**

13, Allée Maureau
97490 Sainte Clotilde

Délibération N°2021/SMPRR-CS-157

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2020, pour le budget principal (Rapport 2021-150 & note sur la valorisation du compte de gestion de l'Agent comptable)

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le mercredi 26 mai 2021 à 11h00 par visioconférence selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, compte tenu des mesures sanitaires en cours et en présentiel au 13 Allée MAUREAU 97 490 Sainte-Clotilde.

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Dominique FOURNEL
- Bachil VALY (visioconférence)
- Virginie K'BIDI (visioconférence)

Pour le Département :

- Patrick MALET (visioconférence)

Pour le SDIS:

- Marie-Lyne SOUBADOU (par procuration)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et L2121-31 et L5216-5,

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2018/SMPRR-CS-71 sur la désignation du Président du SMPRR

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget primitif de l'exercice 2020

Vu le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par l'agent comptable du SMPRR, annexé à la présente délibération

Vu le Compte Administratif établi par le Président du SMPRR, annexé à la présente délibération

Entendu le rapport présenté par M Ahmed ABDALLAH, Agent Comptable du SMPRR, exposant la valorisation du compte de gestion,

Entendu le rapport présenté par M Michel MASSAIN, Directeur Général des Services et Mme Hélène BRO, Directrice Adjointe, sur la présentation du Compte Administratif pour le budget principal du SMPRR,

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-200045250-20210526-DELIB_CS_15

Considérant que la comptabilité de l'Agent Comptable du SMPRR, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,

Le Président présente l'exécution 2020 :

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL :

Vue d'ensemble		Dépenses(A)	Recettes(B)	Solde
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	8 060 552.36 €	7 951 114.90 €	- 109 437.46 €
	Investissement	4 420 078.57 €	4 525 850.95 €	105 772.38 €
Report de l'exercice N-1	Report fonctionnement		593 623.61 €	593 623.61 €
	Report investissement		3 457 565.89 €	3 457 565.89 €
RAR à reporter en N+1	Investissement	163 546.52 €		- 163 546.52 €
Total cumulé (A)-(B)		12 644 177.45 €	16 528 155.35 €	3 883 977.90 €

Le Président se retire et laisse délibérer les membres du comité syndical.

Après en avoir délibéré et à *l'unanimité*....., le Comité syndical :

- **CONSTATE** la concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif pour l'exercice 2020
- **APPROUVE** le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2020 par l'Agent Comptable,
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2020

A Sainte Clotilde, le 26 mai 2021

Le Premier Vice-Président
du Parc Routier de la Réunion



M. Dominique FOURNEL